Découvrir le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et le mettre en pratique

Cette formation d'une journée est conçue pour :

- les dirigeants d'entreprise
- les salariés (afin de les sensibiliser)
- les responsables de la sécurité
- les RH
- les membres de CSE

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est un outil clé imposé par la législation française pour identifier les risques auxquels sont exposés les salariés dans le cadre de leur travail.

Cette formation vous permettra de comprendre les enjeux liés à l'élaboration et la mise à jour du DUERP, d'identifier et d'évaluer les risques professionnels, et de planifier des actions de prévention efficaces.

Grâce à une approche à la fois théorique et pratique, vous serez en mesure de rendre votre environnement de travail plus sûr, tout en vous conformant à la réglementation en vigueur.

Formateur·rice(s) :

- Florian Agullo

Objectifs visés

- Comprendre les risques légaux et ses responsabilités devant la loi
- Connaître les textes de lois et la jurisprudence
- Découvrir par des exemples la prévention à mettre en place
- Identifier et évaluer les risques professionnels au sein de leur entreprise.
- Planifier et mettre en œuvre des actions de prévention pertinentes
- Assurer le suivi et la mise à jour du DUERP pour garantir un environnement de travail sûr

Méthode d'évaluation

- Quiz

Déroulé pédagogique

Journée 1

- Introduction à la formation
- Comprendre le DUERP
- Identification des risques
- Déjeuner
- Evaluation des risques
- Planification des préventions
- Conclusion

Informations complémentaires

Durée : 7 heures de formation sur 1 jour

Pré-requis :

Public concerné : Chef d'entreprise TPE/PME Salariés référents Responsables QSE RRH Membres de CSE/CSSCT

Tarif 650,00 € HT (Exonération de TVA - Art.261.4.4° a du CGI) Possibilité de prise en charge complète ou partiel par votre OPCO ou votre FAF